

Séance publique du 12 juillet 2004

Délibération n° 2004-2029

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Charbonnières les Bains

objet : **Méridien "est" - Voie nouvelle - Individualisation partielle d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Urbanisme territorial ouest

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 juin 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Lors de la révision du plan d'occupation des sols (POS) de 1993, la commune de Charbonnières les Bains a souhaité ouvrir à l'urbanisation l'ensemble du secteur du Méridien jusqu'alors classé en zone naturelle (ND). Constituant l'extrémité sud de l'espace d'intérêt paysager du vallon de Serres, cet espace est le point de départ d'une vaste coulée verte qui englobe le vallon des Planches, du mont Pinot au bois de Serres. Le caractère végétal du lieu et l'unité morphologique et paysagère qu'il constitue, rattachent cette zone à une logique de protection, malgré sa proximité avec la RN 7 et la coupure constituée par la ligne SNCF Parayle Monial-Givors qui créent, naturellement, deux entités distinctes (la partie ouest et la partie "est").

La proximité de la RN 7 ainsi que la réalisation du giratoire au droit du site du Méridien ont déterminé la vocation de ces espaces : une vocation d'habitat pour la partie située à l'ouest de la voie ferrée et relativement protégée des nuisances provoquées par la RN 7 et une vocation d'activités économiques pour la partie "est", davantage tournée vers le giratoire.

Le site du Méridien "est" représente une surface totale de près de 1,8 hectare et regroupe deux programmes distincts desservis par une voirie principale : un programme d'activités économiques artisanales sur près de 1,3 hectare, inscrit à la programmation pluriannuelle d'investissements communautaires de ce mandat et un programme d'une vingtaine de logements sociaux sur environ 5 000 mètres carrés prévus par l'immobilière Rhône-Alpes (3F).

En 1999 et 2000, le cabinet Cité Plus a élaboré un schéma d'organisation d'ensemble de la zone (activités et habitat) afin d'assurer un développement cohérent du secteur tout en respectant la qualité de son paysage. Ce schéma a permis de définir des principes d'aménagement qui ont été traduits au POS de 2001 annulé et repris dans le plan local d'urbanisme (PLU).

En 2002, l'étude de programme de la voie nouvelle réalisée par l'architecte Marc Pelosse associé au paysagiste Olivier Poëtte (10 K€), a défini le tracé et le gabarit de la voie nouvelle de desserte de la zone d'activités et de la zone d'habitat, en bouclage sur le chemin des Rivières, et a fourni des éléments précis de programme ainsi qu'une estimation du coût de réalisation. Ce programme a été validé par la commune de Charbonnières les Bains.

En 2003, la commune de Charbonnières les Bains a réalisé les acquisitions foncières nécessaires aux deux opérations ainsi qu'à leur desserte. La modification numéro 13 du POS de 1993 approuvée par le conseil de Communauté en date du 29 mars 2004, permet désormais d'engager la mise en œuvre opérationnelle des deux projets et de leur desserte.

Le coût de réalisation de la voie nouvelle est à ce jour estimé à 700 000 € TTC, hors frais de maîtrise d'œuvre. Les travaux seront réalisés après cession gratuite par la commune de Charbonnières les Bains des fonciers d'assiette de la voie nouvelle.

Les études de maîtrise d'œuvre sont estimées globalement à 70 000 € TTC correspondant à 10 % du montant total des travaux de réalisation. Elles seront engagées en 2005 dans le cadre de la passation d'un marché de maîtrise d'œuvre.

Circuit décisionnel : ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle urbanisme le 24 mai 2004 et du Bureau restreint le 14 juin 2004 ;

Vu ledit dossier ;

Vu sa délibération en date du 29 mars 2004 ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve le lancement des études de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de la voie nouvelle sur le site du Méridien "est" à Charbonnières les Bains.

2° - L'opération Charbonnières les Bains : Méridien "est", inscrite à la programmation pluriannuelle d'investissements 2002-2007, fera l'objet d'une individualisation partielle de l'autorisation de programme globale développement économique, pour un montant total de 70 000 € à prévoir en crédits de paiement sur 2005.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,